



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 919-25 ET 1374-1

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 24 août 2026, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 919-25, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier l'annexe « E » relative au stationnement ainsi que les règles relatives à l'utilisation des vignettes de stationnement ».

Règlement numéro 1374-1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 1374 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2026 en y remplaçant l'annexe « A » ».

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 25 août 2026

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT